

RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE SHIPPAGAN

Le mardi 23novembre 2021 à 18 h Salle Ernest-Richard

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la réunion
- 2. Présentation de l'ordre du jour
- 3. Divulgation de conflit d'intérêts
- 4. Points à l'ordre du jour
 - 4.1. Présentation des demandes d'emprunts et profil de la dette
 - 4.2. Demande de dons
 - 4.2.1. Chevaliers de Colomb de Shippagan
 - 4.2.2. Club Richelieu Shippagan
 - 4.2.3. Les petits Pères Noël Shippagan Îles Lamèque et Miscou
 - 4.2.4. Corps de cadets 3027 Shippagan- Lamèque-Miscou
 - 4.2.5. Titan Acadie-Bathurst
 - 4.2.6. Défilé du Père Noël
 - 4.2.7. Jeux de la science politique (Université de Moncton)
 - 4.2.8. Cercle des femmes acadiennes et francophones de Shippagan Inc.
 - 4.3. Compte-rendu du comité d'Environnement, transport actif et jeunesse
 - 4.4. Rapport du comité de la révision de la planification (CRP) de la Commission des services régionaux Péninsule acadienne (CSRPA) Projet Pneus du Boulevard
 - 4.5. Demande de lettre d'appui pour le Fonds en fiducie pour l'environnement Les amis de l'Aquarium

5. Points à huis clos

- 5.1. *Alinéa 68(1) c) renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente
- 5.2. *Alinéa 68(1) g) litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement
- 5.3. *Alinéa 68(1) c) renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente
- 5.4. *Alinéa 68(1) d) de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds
- 5.5. *Alinéa 68(1) c) renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente
- 5.6. *Paragraphe 68 (1) Compte rendu de comité
- 5.7. *Alinéa 68(1) c) renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente
- 5.8. *Alinéa 68(1) c) renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières
- 5.9. Alinéa 68(1) g) litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local
- 5.10. *Alinéa 68(1) c) renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières

6. Levée de l'assemblée

Elise Roussel

Greffière

* Point à huis clos – paragraphe 68 (1) de la Loi sur la gouvernance locale